Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Général LLCER + SES, veuillez visiter :
bac-llcer-ses.fr/annales-sujets-et-corriges

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2025

Sciences économiques et sociales

Mercredi 10 septembre 2025

Durée de l'épreuve : **4h00**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé

Dès que le sujet est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte **10** pages numérotées de **1/10** à **10/10**.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou l'épreuve composée.

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s’appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte quatre documents.

L'engagement politique s'explique-t-il seulement par des variables sociodémographiques ?

DOCUMENT 1

« Quel beau symbole ! », se réjouit un des comptes Twitter de la CGT. La « caisse de solidarité » ou « caisse de grève » lancée pour « soutenir les grévistes qui luttent contre la [réforme des] retraites … » a dépassé un cap symbolique. Elle a récolté plus de 600 000 euros. Elle atteignait 676 160,87 euros en début d'après-midi ce mardi 7 mars 2023.

Cette caisse de solidarité a été lancée en 2016 pour soutenir les salariés qui font grève et qui perdent par définition un ou plusieurs jours de salaire. Compte tenu de l'inflation, des salariés peuvent hésiter à faire grève. [...]

Qui peut en bénéficier ?

Pas besoin d'être syndiqué à la CGT pour demander à bénéficier des fonds de cette caisse de grève. « Tout salarié ou agent quel que soit son secteur qu'il soit syndiqué ou non syndiqué », indique le syndicat.

Comment en bénéficier ?

Le salarié doit avoir cumulé deux jours de grève consécutifs au minimum. Avoir fait grève plusieurs jours non-consécutifs dans le mois ne fonctionne pas. Le salarié doit s'être mis en grève contre un projet de loi ou un projet d'accord national interprofessionnel.

Comment faire ?

Si le salarié travaille dans une entreprise où la CGT est présente, il doit s'adresser au représentant du syndicat. S'il n'y a pas de syndicat, le salarié peut faire une demande individuelle et envoyer sa demande. [...]

Quels sont les délais ?

La CGT assure qu'un dossier complet est examiné sous 48 heures. Les demandes sont traitées par ordre d'arrivée dans la limite des fonds disponibles.

Comment font les autres syndicats ?

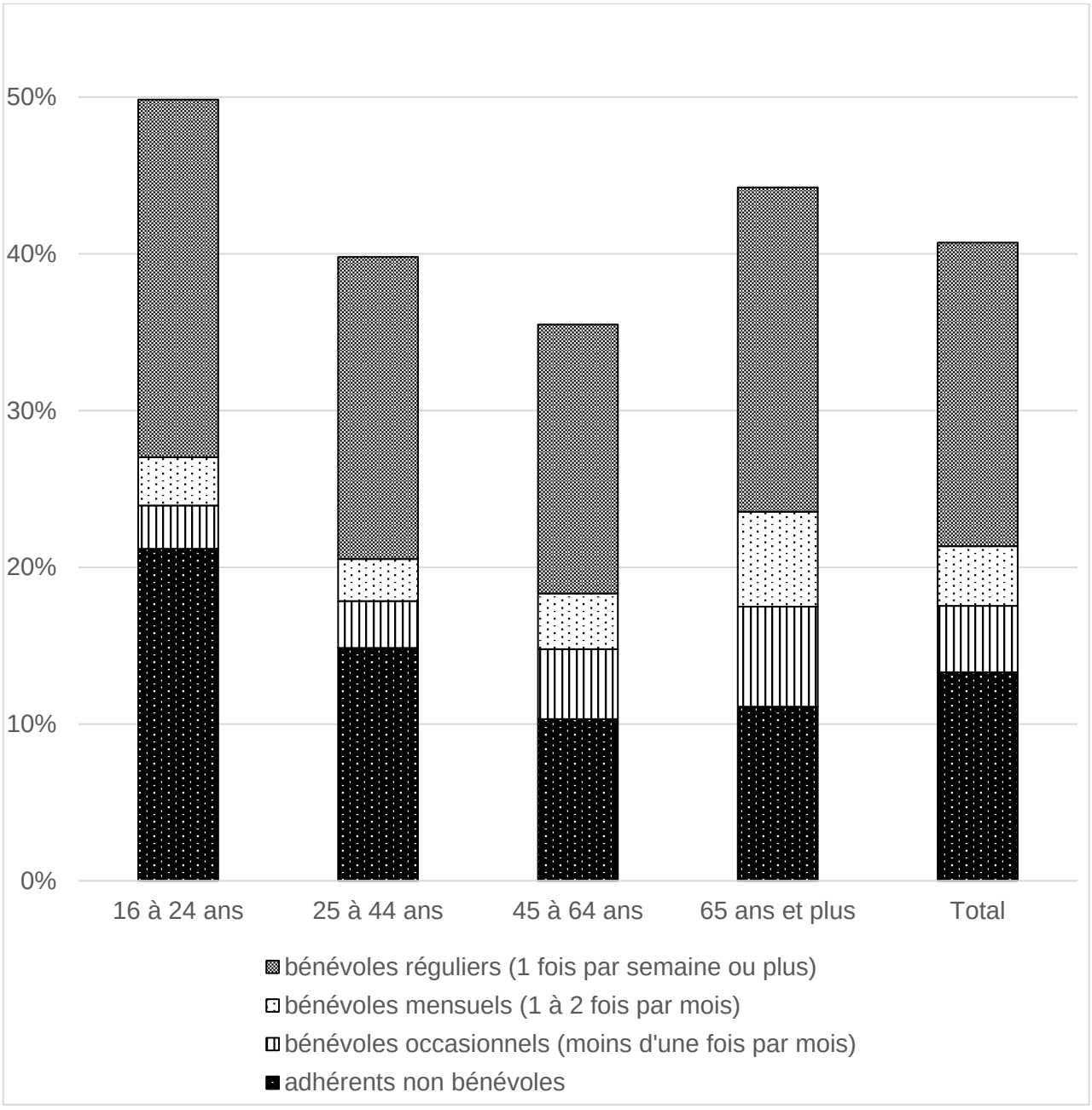
La CFDT possède une caisse de grève destinée à ses adhérents. Son fonctionnement est très différent, comme l'explique le site du syndicat. Ce sont les syndiqués qui cotisent. 8,6 % des cotisations de chaque adhérent sont reversés dans cette caisse de grève permanente. Le salarié syndiqué qui fait appel à cette caisse de grève peut recevoir une indemnisation de 7,70 € de l'heure pour un temps plein.

Chez Force Ouvrière, où une caisse de grève existe depuis 1948, le fonctionnement est assez similaire. Une quote-part de la cotisation annuelle de chaque adhérent est prélevée par le syndicat pour alimenter un fonds de solidarité de grève confédéral. Seuls les adhérents peuvent y faire appel. L'indemnisation des grévistes est fixée à 30 € par jour de grève, indique à *Ouest-France* le délégué FO en Ille-et-Vilaine Fabrice Le Restif.

Source : d'après Cyril BRIOULET, « La CGT récolte une somme record pour financer les jours de grève », www.ladepeche.fr, 7 mars 2023.

DOCUMENT 2

Bénévolat associatif par tranches d'âge (en %)



Lecture : 21 % des 16-24 ans sont adhérents non bénévoles. 21 % des 65 ans et plus ont une activité bénévole au moins une fois par semaine.

Source : Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Prioritaire (INJEP), 2021.

DOCUMENT 3

Origine sociale des députés (en %)

	Catégorie sociale des députés en 2022	Part dans la population active en 2021
Agriculteurs	1,9	1,5
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	8,7	6,5
Cadres supérieurs	69,5	21,6
Professions intermédiaires	12,3	24,7
Employés	4,5	26,2
Ouvriers	1,4	19,1
Non renseigné	1,7	0,5
Ensemble	100	100

Lecture : 4,5 % des députés sont des employés. Cette catégorie socioprofessionnelle représente 26,2 % de la population active.

Source : « L'Assemblée nationale ne compte quasiment plus de représentants des milieux populaires », Observatoire des inégalités, 2023.

Note : Le total ne correspond pas toujours à la somme du fait des arrondis.

DOCUMENT 4

Motivations à la participation associative des bénévoles (hors sport, en %)

Partager des moments de convivialité, rencontrer des personnes ayant les mêmes préoccupations	50,6
Pratiquer ou enseigner un sport ou une activité culturelle	12,3
Aider des personnes en difficulté, me rendre utile/jouer un rôle dans la société	49,9
M'épanouir et renforcer l'estime de soi	25,9
C'est nécessaire, mon association manque de membres actifs	25,4
Défendre/soutenir une cause, faire respecter mes droits et ceux des autres, réagir aux injustices	34,0
Développer de nouvelles compétences	29,8
Autres	7,4

Source : INJEP, 2021.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé aux candidats de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- *en développant un raisonnement ;*
- *en exploitant les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- *en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

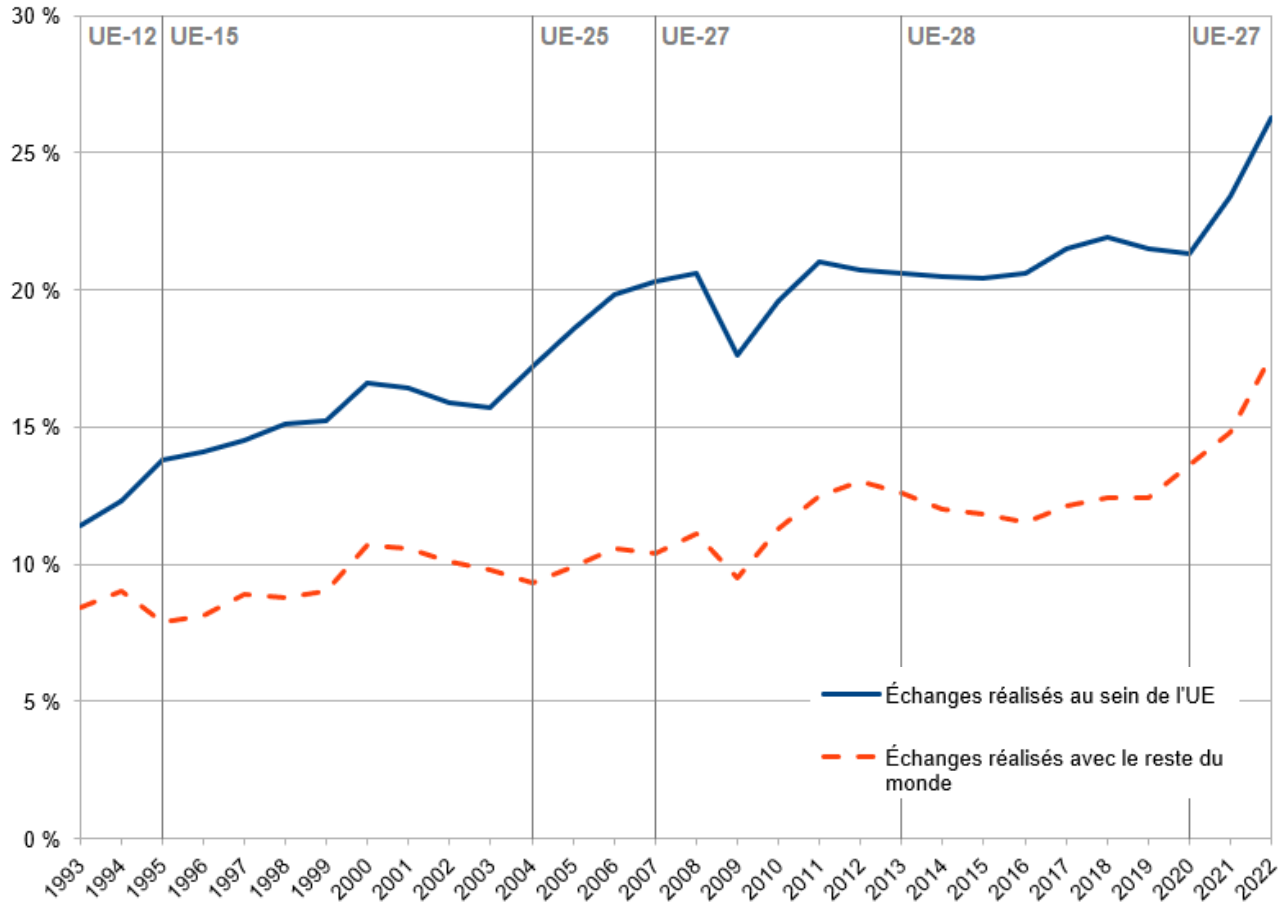
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances *(4 points)*

À partir d'un exemple, vous montrerez que la fragmentation de la chaîne de valeur explique une partie du commerce international.

Deuxième partie : Étude d'un document *(6 points)*

Évolution des flux commerciaux de biens de l'Union Européenne (UE), réalisés au sein de l'UE et avec le reste du monde, en % du PIB européen



Source : Eurostat, 2024.

Questions :

1. À l'aide des données du document, vous comparerez la part des échanges de biens réalisés au sein de l'Union Européenne dans le PIB européen en 1993 avec celle de l'année 2022. *(2 points)*

2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous présenterez le marché unique et ses effets sur la croissance économique. *(4 points)*

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire *(10 points)*

Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez qu'en présence de bien commun les pays rencontrent des difficultés, dans les négociations internationales, pour préserver l'environnement.

DOCUMENT 1

Si l'on attend une réponse rapide à la canicule historique qui frappe l'Inde, avec plus de 50°C, ou aux inondations affectant deux millions de Brésiliens, ce n'est sans doute pas du côté de Bonn[1] (Allemagne) qu'il faut se tourner. […]

Principal objectif pour les 6 000 délégués réunis à Bonn : avancer sur le dossier ultrasensible de l'argent que les pays développés versent à ceux en développement pour faire face au changement climatique et pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

À Bakou, lors d'une COP présentée comme « financière », les États doivent adopter un nouvel objectif mondial en matière de financement climatique, une première en quinze ans. Il doit remplacer, à partir de 2025, la somme des 100 milliards de dollars (92 milliards d'euros) par an qui avait été promise en 2009 par les pays industrialisés, historiquement responsables du réchauffement, aux États plus pauvres, qui en paient le plus lourd tribut. Cette cible a finalement été atteinte en 2022, avec deux ans de retard, ce qui a érodé la confiance du Sud et a empoisonné les négociations climatiques. Elle s'avère en outre hautement insuffisante.

Les négociateurs doivent résoudre de nombreuses questions sensibles, à commencer par le montant du nouvel objectif. Un groupe de haut niveau sur la finance climatique avait chiffré les besoins des pays en développement – hors Chine – à 2 400 milliards de dollars par an d'ici à 2030 − dont 40 % devraient venir de sources internationales. S'inspirant de cette étude, l'Inde et le groupe arabe ont proposé une enveloppe de 1 000 milliards de dollars, une somme rejetée par les pays développés. Ces derniers ne veulent plus être les seuls à mettre la main au pot. Ils poussent pour élargir la base des contributeurs, définie en 1992, aux pays qui sont aujourd'hui devenus d'importantes puissances économiques et de gros pollueurs, comme la Chine ou les pays du Golfe, ce que refusent les pays en développement. […]

Source : Audrey GARRIC, « Les négociations climatiques sous pression pour venir en aide aux pays du Sud », *Le Monde*, 3 juin 2024.

1 : Du 3 au 13 juin 2024 à Bonn s'est tenue une réunion de préparation de la prochaine conférence mondiale sur le climat de l'ONU, la COP29, qui a eu lieu du 11 au 22 novembre 2024 à Bakou en Azerbaïdjan.

DOCUMENT 2

Répartition géographique des émissions de Gaz à effet de serre (GES) dans le monde (en millions de tonnes en équivalent CO_2 [1])

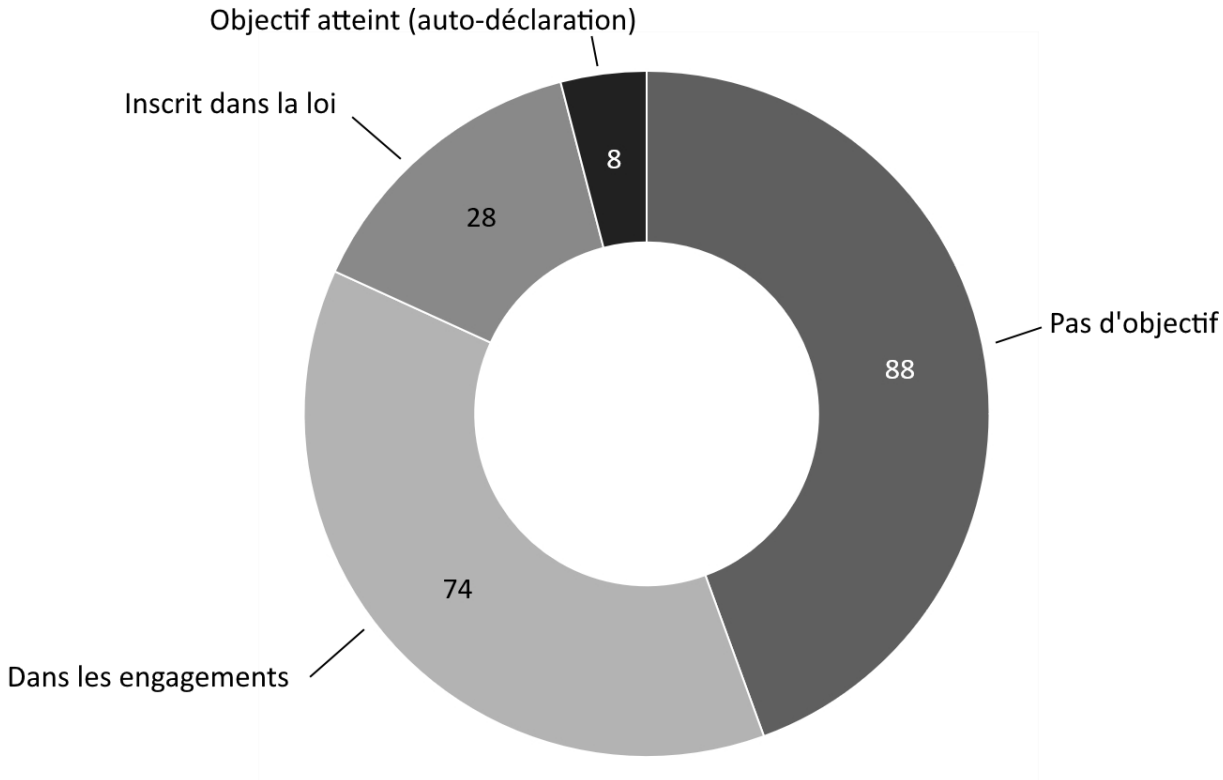
		1990	2021	Part 2021 (%)	Évolution 1990-2021 (%)
Amérique du Nord		**7 247**	**7 285**	**13,8**	**+ 0,5**
dont	Canada	582	743	1,4	+ 27,6
	États-Unis	6 199	5 810	11,0	- 6,3
Amérique centrale et du Sud		**1 687**	**2 917**	**5,5**	**+ 73,0**
dont	Brésil	702	1 375	2,6	+ 96,0
Europe et ex-URSS		**11 065**	**7 984**	**15,2**	**- 27,8**
dont	UE à 27	**4 991**	**3 632**	**6,9**	**- 27,2**
	Allemagne	*1 237*	*779*	*1,5*	*- 37,0*
	France	*556*	*429*	*0,8*	*- 22,8*
	Pologne	*519*	*416*	*0,8*	*- 20,0*
Afrique subsaharienne		**1 277**	**2 430**	**4,6**	**+ 90,3**
Moyen-Orient et Afrique du Nord		**1 763**	**4 643**	**8,8**	**+ 163,4**
dont	Arabie saoudite	235	775	1,5	+ 230,1
Asie		**8 979**	**25 554**	**48,6**	**+ 184,6**
dont	Chine	4 018	15 266	29,0	+ 280,0
	Corée du Sud	326	709	1,3	+ 117,8
	Inde	1 421	3 835	7,3	+ 169,9
Océanie		**535**	**648**	**1,2**	**+ 21,3**
Monde		**33 209**	**52 599**	**100,0**	**+ 58,4**

Source : Ministère de la transition énergétique, *Chiffres clés du climat - France, Europe et Monde*, 2023.

1 : Cette unité permet de comparer les impacts des différents gaz à effet de serre (comme le dioxyde de carbone ou le méthane par exemple) en matière de réchauffement climatique et ainsi de cumuler leurs émissions.

DOCUMENT 3

Nombre de pays ayant pris des mesures ou un engagement afin de réduire leurs émissions nettes à zéro (objectif net zéro) à l'horizon 2050.



Source : D'après « Tableau de bord de l'action climatique », *OCDE*, 2024.

Note : En mars 2024, 110 des 198 pays se sont engagés à atteindre un objectif de zéro émission nette en 2050, c'est-à-dire que les émissions de gaz à effet de serre sont réduites à un niveau aussi proche que possible de zéro, les émissions restantes présentes dans l'atmosphère étant réabsorbées, par les océans et les forêts par exemple.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.